



M. le Président du Conseil Syndical

Les clés de la Forêt

37 av des provinces

33600 PESSAC

Pessac, le 8 février 2008

Recommandé AR

Objet : *Envoi recommandé avec AR d'un Recours gracieux et suspensif des demandes de travaux et Demande de démontage concernant la station-relais de radiotéléphonie n° 106668 sur la résidence les Clés de la forêt 37 avenue des provinces à Pessac (situé à 140 m de l'Ecole primaire du Cap de Bos).*

Monsieur le Président,

Différentes sources en 2006 (comité de quartier et riverains) nous avaient indiqué l'absence de fonctionnement de votre antenne, et nous sommes désagréablement surpris d'apprendre sa remise en route (relevé ANFR du 21 novembre 2007). Nous souhaiterions vous rencontrer afin d'examiner les risques pour nos enfants et les riverains, ainsi que les conditions contractuelles qui vous lient aux opérateurs Orange et SFR.

En effet, les occupants de votre résidence (copropriétaires ou locataires) pourraient être amenés en cas de problème à rechercher une mise en cause du conseil syndical, d'autant que ce type d'installation requièrent l'unanimité des copropriétaires.

Sous la pression du collectif de quartier et de la FCPE, 354 signatures avaient été recueillies dans une pétition, et le recours gracieux et suspensif (envoi recommandé avec AR du 21 juillet 2006) des demandes de travaux (DT331806z612 et DT3331806z6184) concernant le projet d'installation d'antennes relais de téléphonie mobile SFR (3 antennes GSM, DCS et UMTS et 2 radars FH) et Orange (3 antennes dont 2 GSM et 1 UMTS) prévus en remplacement de l'installation de votre antenne 37 av des provinces, **avaient abouti à faire renoncer la société Aquitanis** à ce projet d'implantation d'une station-relais sur le toit de sa résidence *La Renardière* à quelques dizaines de mètres de la vôtre. Le **courrier du 4 octobre 2006 de la municipalité de Pessac confirmait l'abandon définitif de ce projet.**

L'ensemble des arguments produits à l'époque demeure et nous demandons, par la présente, le démontage amiable de la station de radiotéléphonie n° 106668 dont le fonctionnement a discrètement repris. Nos craintes pour la santé des riverains et des enfants scolarisés (280 enfants),



largement confirmées par les récentes avancées de la science(De nombreuses études démontrent la nocivité des ondes électromagnétiques sur nos organismes :effets sur le système nerveux, effets sur notre système immunitaire, effets sur notre système endocrinien..)et la jurisprudence de 2006 nous amènent à vous demander de retirer cette installation .

Nous vous demandons par ailleurs de nous communiquer le nom des compagnies d'assurance et les numéros de contrats d'assurance que vous avez souscrits pour le compte des sociétés Orange SFR pour vous garantir d'éventuels problèmes de santé dont pourraient souffrir les riverains du fait de l'exposition prolongée au rayonnement de telles antennes.

A défaut d'assurance, pourriez-vous nous indiquer quelles seraient les mesures que vous envisageriez de prendre pour provisionner vos comptes devant une telle éventualité ? Est-ce que le loyer versé par Orange et SFR couvrirait éventuellement les frais de justice à venir ?

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de ne pas activer d'autres travaux .

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Pour le conseil local, la Présidente

Anne WIMEZ

Copies : - Mr le Maire(recommandé avec AR)

- Mr Verdon, service urbanisme
- Mr le Président du conseil général
- Mr JB Benoît, conseiller général et candidat à la mairie de Pessac.
- Mr le Président du conseil régional
- SFR et Orange DR (recommandé avec AR)
- SFR et Orange FRANCE
- Mr le Préfet
- les Verts de Pessac
- le PS de Pessac
- Mr le Directeur de la DDASS
- Mr le Directeur de la Diren
- Mr le Médecin scolaire
- Mr Médecin chef Médecine du travail
- DDE de la région
- Mr le Président de la CUB
- Mr le Président du Conseil général
- Sud ouest
- Radio France Gironde
- Copie à tous les propriétaires des Clés de la Forêt.
- Copie à Mr le Président du syndicat de quartier.

Ps une consultation des pessacais devait être envisagée pour faire évoluer la charte sur l'environnement, mais à ce jour aucun membre de notre collectif de riverains et de parents FCPE n'a été contacté(depuis le 28 août 2006).